

il est certifié par la pro**SIVA** le présent

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2024/0095/160 du 3 mai 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** accorde à la société ARAL Luxembourg SA la modification de la station-service à Steinfort, 41, route d'Arlon.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner Bourgmestre Steinfort

Andres Castro Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du ... 2 4 MAI 2024

Steinfort, le ... 2 4 MAI 2024

Le bourgmestre

Le secrétaire communal [].

du tribunal d'arrondissemen nehce a couris à dater du jou

oft is coilede des pooligues de efficients

Andres Castr